

Bruno Kant

<http://justice.cloppy.net>

Madame Christiane Taubira  
Ministère de la Justice  
13, Place Vendôme  
75042 Paris cedex 01

Monsieur Emmanuel Macron  
Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique  
Télédoc 151  
139, rue de Bercy  
75572 Paris Cedex 12

Fresnes, le 19 octobre 2015

### Lettre ouverte

Madame la Ministre de la justice,  
Monsieur le Ministre de l'économie et des finances,

Veuillez trouver ci-joint copie de trois questions, une correspondance rédigée en juillet dernier, mais que je n'envoie qu'aujourd'hui à l'ordre des avocats de Metz. La correspondance et ses pièces jointes ébauchent un bilan à l'issue d'une procédure JAF (hors divorce), à Metz, après des échanges écrits virulents entre parties.

Comme je le précise dans cette correspondance que je vous communique et que j'envoie maintenant à l'ordre des avocats de Metz, la requérante a été déboutée, condamnée aux dépens, et ses conseils ont été honorés au lance pierre. Il ne s'agissait pas de ma première expérience calamiteuse et affligeante dans un tribunal du pays.

Par voie de presse, Maître Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris, vient de nous lancer que sept euro de l'heure pour la rémunération de l'aide juridictionnelle, ce serait insuffisant. Je ne partage pas du tout l'avis de ce bâtonnier. Un tel montant peut être suffisant pour honorer des auxiliaires, surtout lorsqu'ils ne font pas beaucoup plus qu'enfiler une robe pour se lever puis pour s'obstiner bêtement, affabuler ou marteler dans le prétoire.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre de la justice, Monsieur le Ministre de l'économie et des finances, en mes cordiales salutations.

« On ne paye pas l'AJ à 7 € de l'heure ! » • Pierre-Olivier Sur  
Propos rapportés par Anne Portman, le 19 octobre 2015  
<http://www.dalloz-actualite.fr/flash/ne-paye-pas-l-aj-7-de-l-heure>

« Pourquoi être avocat ? » « On le fait à cause du moment où on se lève. »  
Par Eolas, le mardi 13 octobre 2015 à 18:57  
<http://www.maitre-eolas.fr/post/2015/10/13/Pourquoi-etre-avocat>

RESNES

Ordre des avocats  
Palais de Justice  
3, rue Haute Pierre  
B.P. 80225  
57005 METZ cedex 01

Fresnes, le 3 juillet 2015

Messieurs,

En novembre 2014 je vous faisais parvenir copie d'un envoi à l'attention de Cédric Giancecchi. Ces éléments, une lettre (pièce jointe 1) ainsi qu'un documentaire, ont été commentés sur mon site internet, dans un billet intitulé : « Lettre à un avocat qui réclame l'aide juridictionnelle » :

<http://justice.cloppy.net/index.php/justice/2014/11/10/lettre-a-un-avocat-qui-reclame-l-aide-juridictionnelle> - <http://tinyurl.com/aide-juridictionnelle>

Cédric Giancecchi représentait alors une requérante, dans le cadre d'une affaire hors divorce auprès du JAF de Metz. En janvier 2015, j'apprenais que Cédric Giancecchi avait déposé son mandat pour cette requérante. Depuis longtemps, je ne parlais plus d'un avocat, mais d'un faurisson, ce que j'exprimais où je pouvais, sur Internet puis jusqu'auprès du JAF de Metz, et même bruyamment, fin janvier 2015, avec des campagnes de publicité Twitter (pièce jointe 3).

En mars 2015, en cours d'audience auprès du JAF de Metz, j'apprenais que Cédric Giancecchi avait déposé son mandat car il avait été « personnellement mis en cause ». Lors de cette audience, en mars dernier, un autre bavard du secteur de Metz apparaissait, pour la requérante...

Ce 12 juin 2015, le JAF de Metz rendait enfin une décision (minute n° 15/00489, ch. 2, cab. 4, RG n° II 14/01410) qui déboutait la requérante que Cédric Giancecchi puis son successeur représentaient. La requérante a été déboutée et condamnée aux dépens, mais a tout de même bénéficié de l'aide juridictionnelle ; les prestations de ses conseils successifs, Cédric Giancecchi, longtemps, puis Tiffany Franchini, seront donc manifestement honorées au lance pierre.

Aujourd'hui, j'ai trois questions à vous poser, surtout la troisième :

- Quelle suite avez-vous donnée à mon envoi de novembre dernier ?
- Connaissez vous Robert Faurisson, l'authentique, ses discours, ses luttes ?
- Quelle suite envisagez vous de donner à la présente ?

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie de croire, messieurs, en mes cordiales salutations.

Copie au parquet général de Metz

Copie au Ministre de la justice

Pièces jointes :

- 1) Lettre à cet avocat qui réclamait l'aide juridictionnelle
- 2) Dépôt de mandat de ce même avocat
- 3) Un tweet sponsorisé et ses statistiques de diffusion

Pièce n° 1

Bruno KANT

A Maître Cédric GIANCETTI  
Avocat à Metz

Fresnes, Val-de-Marne, le 5 novembre 2014

Monsieur,

Je vous suggère une fois encore de relire, de mieux lire mes observations et pièces qui vous sont parvenues début juin dernier. Vous n'en avez pas retenu ou saisi grand chose vu ce que vous même m'avez fait parvenir depuis, votre « courte réplique » ou des conclusions. Je vous suggère de bien lire également mes propres conclusions, que vous avez reçues semaine passée.

Ce 14 novembre, à l'audience auprès du juge aux affaires familiales de Metz, je rappellerais mes observations et je soutiendrais mes conclusions. Je serais embarrassé si vous ne compreniez rien à ce que j'exposerais, si les débats manquaient de sérénité, ou si au cours de cette audience, vous aviez le profond sentiment de vous être trompé de salle et d'horaire ou d'affaire. A l'audience, comme je l'écrivais dans mes conclusions, j'insisterais afin que vous soyez condamné pour des écritures que vous avez produites, et afin qu'une portion de votre courte réplique soit réservée pour des débats distincts.

Dans votre « courte réplique », vous avez souligné que je « fustigeais » « l'Etat », des « représentants » de l'Etat. Vous avez pu saisir que je critiquais la protection de l'enfance, le juge des enfants, le juge des tutelles, des « professionnels » de ces sphères, et davantage encore. Vous trouverez ci-joint une vidéo #LMEF diffusée en septembre dernier, par France 5, pour un bon exemple de critiques que peut tolérer une démocratie occidentale du XXIe siècle.

D'ici à l'audience prochaine, vous pourriez aussi parcourir mon blog. Vous y constaterez que j'y formule également des critiques, très fréquemment acerbes. Ce blog est hébergé à Paris, depuis plusieurs années ; aucun de ses contenu n'a été sanctionné, aucun de ses billets ou portions ne fait l'objet d'une quelconque procédure en cours : <http://justice.cloppy.net>

Cordialement,  
Bruno KANT

Pièce jointe : une clef USB avec le documentaire « Enfants en souffrance... la honte ! » par Alexandra Riguet et Bernard Laine, une production des films de l'Odysée, avec la participation de France Télévisions

Copie à l'Ordre des avocats et au parquet général de Metz,  
Copie au Ministre de la justice ainsi qu'au Républicain Lorrain

Pièce n° 2

**Cédric GIANCECCHI**  
**AVOCAT**

11 avenue Robert Schuman  
57000 METZ

Téléphone : 03 87 62 27 80

Télécopie : 03 87 62 43 37

Case n°426

Metz, le 15 janvier 2015

TRIBUNAL de GRANDE INSTANCE  
M. ou Mme le Juge aux Affaires  
Familiales  
2<sup>ème</sup> Chambre  
METZ

RG / 14 / 1410  
Aud 13.03.15

ORDRE DES AVOCATS  
NOTIFICATION FAITE

Le 15/01/15

A M. KANT

94260 FRESNES

**DEPOT DE MANDAT**

Dans l'affaire :

Par la présente, l'Avocat soussigné déclare déposer son mandat pour M:

à de n demeurant

AVOCAT

Sous toutes réserves

C. GIANCECCHI

Pièce n° 3



**Bruno Kant** @brunokant

633

105

16,6 %

Bon, ben le faunsson de #Metz, giancecchi-avocat fr, j'en suis manifestement débarrassé, c'est déjà ça.

#avocats pic.twitter.com/1Kyk58JE9c



17 374

4 543

27,1 %

18 367 (633 + 17 374) impressions le 27 janvier au soir,  
De source <https://analytics.twitter.com/>